



Procès-verbal du Comité Syndical Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le seize du mois de décembre à 18 h 30, se sont réunis à la salle Saint-Joseph de la Madeleine les membres du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de la Madeleine sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Président du Syndicat Intercommunal de la Madeleine, dûment convoqués le 10 décembre 2020.

Étaient présents : Nicolas CRIAUD ; Denis LENORMAND ; François FONTAINE ; Caroline LEBEAU ; Jean-Noël DESBOIS ; Claude BODET ; Roger COUE ; Nicolas AMBROSINI ; Catherine RICHOMME ; Jean-Claude DENIE

Était également présent : Thomas LEMONNIER (responsable administratif et financier du Syndicat)

Était excusée : Karine MARTIN (Receveur municipal)

Secrétaire de séance : Caroline LEBEAU

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020

Le procès-verbal ne suscite aucune remarque et est approuvé à l'unanimité

1 – Modalité de tenue des séances du Comité Syndical pendant l'épidémie de COVID-19

Jean-Noël DESBOIS souhaite savoir si la possibilité pour un délégué de posséder deux pouvoirs au lieu d'un seul, instaurée lors du premier confinement, était toujours en vigueur. Monsieur CRIAUD indique que ces mesures ont pris fin le 30 août dernier.

VOTE : UNANIMITE

2 – Délégation de compétences du Comité Syndical au Président - Complément

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

3- Commission scolaire – Remplacement d'un membre

Afin de respecter la représentation proportionnelle, Monsieur le Président propose à Jean-Claude DENIE de remplacer Monsieur MORICEAU, délégué titulaire démissionnaire, au sein de la commission scolaire.

Après avoir procédé à un vote à main levée, Monsieur Jean-Claude DENIE est élu à l'unanimité membre de la commission scolaire.

VOTE : UNANIMITE



4- Mise à jour des durées d'amortissement - Complément

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : UNANIMITE

5- Budget Principal 2020 – Pertes sur créances irrécouvrables – créances admises en non-valeur

Monsieur CRIAUD indique que les familles qui le souhaitent peuvent se faire accompagner par le CCAS de leur Commune. Monsieur BODET demande à Thomas LEMONNIER la liste des familles lyphardaises concernées par cette liste de non-valeur.

VOTE : UNANIMITE

6- Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2021

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

7- Renouvellement de la convention avec l'OGEC école privée Saint-Joseph

Jean-Noël DESBOIS souhaite connaître le nombre d'élève concerné par cette convention ainsi que le montant accordé par élève dans la précédente convention. Catherine RICHOMME indique que selon la liste des élèves fournie par l'établissement au 1^{er} septembre 2020, 66 élèves sont concernés en maternelle et 87 élèves en élémentaire. Thomas LEMONNIER indique que le montant alloué lors de la précédente convention était de 770 € pour un élève en maternelle et en élémentaire. Claude BODET souligne que cela correspond à une augmentation d'environ 25 000 € de la somme versée à l'OGEC entre les deux conventions. Le Président indique que le Syndicat versait sans en avoir l'obligation une subvention aux élèves de maternelle, de fait l'augmentation est moins importante que pour les Communes qui versaient uniquement aux élèves en élémentaire.

Nicolas AMBROSINI demande des précisions concernant le versement des subventions aux élèves inscrits en TPS. Nicolas CRIAUD répond que les enfants ayant moins de 3 ans ne perçoivent pas de subvention car il n'y a pas d'obligation de scolarité.

VOTE : UNANIMITE

8- Election des représentants du Comité Syndical au sein de l'organe de gestion de l'école privée Saint-Joseph

Sont élus représentants du Comité Syndical au sein de l'organe de gestion de l'école privée Saint-Joseph :



- Caroline LEBEAU en qualité de représentante titulaire, de la Ville de Guérande au sein de l'OGEC ;
- Jean-Claude DENIE en qualité de représentant titulaire, de la Ville de Saint-Lyphard au sein de l'OGEC ;
- Denis LENORMAND en qualité de représentant suppléant, de la Ville de Guérande au sein de l'OGEC ;
- Catherine RICHOMME en qualité de représentante suppléante, de la Ville de Saint-Lyphard au sein de l'OGEC.

VOTE : UNANIMITE

9- Revalorisation des tarifs des locations de salles

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun débat.

VOTE : UNANIMITE

10- Avenant n°1 à la convention de groupement de commande publique

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : UNANIMITE

DIVERS

Monsieur Jean-Claude DENIE a adressé un courrier, reçu le 14 décembre par Monsieur le Président, relatant les problèmes de voirie rencontrés dans le bourg de la Madeleine. Monsieur le Président procède à la lecture de ce courrier et répond à Monsieur DENIE.

Une commission travaux est prévue le 18 janvier prochain afin d'évoquer les différents problèmes évoqués dans le courrier, des crédits pour des travaux de voirie rue des Dolmens et rue des Parcs Neufs avaient été inscrits dans le Budget Primitif 2020, ces crédits n'ayant pas été utilisés, ils seront réinscrits au Budget Primitif 2021. S'il est possible de recevoir des subventions, elles seront sollicitées notamment dans le cadre du plan de relance de l'Etat. Claude BODET indique que les services de Saint-Lyphard seront intégrés à ces réunions, la sécurisation aux abords des écoles est une priorité.

Nicolas CRIAUD indique que le Syndicat dispose déjà d'une étude sur l'état de la voirie du bourg, ce qui permet de pouvoir fixer des priorités. Cette étude sera adressée aux élus.

Jean-Claude DENIE fait également une lecture des projets indiqués dans le Plan Global de Développement réalisé par le cabinet PONANT en 2012. Nicolas CRIAUD souligne que les contraintes budgétaires ne sont pas les mêmes qu'il y a 8 ans et que de nombreux projets inscrits dans le PGD ont été réalisés. Jean-Claude DENIE répond que les travaux rue des parcs Neufs sont attendus par les Madeleinois depuis plus de 20 ans.



Monsieur le Président revient également sur le devenir de l'ancienne école élémentaire, la Ville de Guérande, propriétaire des locaux inoccupés depuis 2010, a décidé de céder le site à un bailleur social par l'intermédiaire d'un appel à projet prescrivant la réalisation d'une quinzaine de logements locatifs sociaux, dont certains réservés aux seniors, ainsi que des cellules destinées obligatoirement à des activités commerciales ou professionnelles et pouvant accueillir prioritairement des professionnels de santé. Le choix de la Ville de Guérande s'est porté sur la société CISN résidences locatives.

La démolition de l'ancienne école devrait intervenir fin mars 2021 (à confirmer selon les travaux de désamiantage), pour une livraison des logements locatifs en 2022, la priorité sera donnée aux Madeleinois. CISN va proposer un rétroplanning et adressera un calendrier des travaux aux riverains.

Les locaux professionnels seraient disponibles pour l'été 2021. Sur les deux cellules disponibles, une devrait accueillir deux kinésithérapeutes et une autre, une maison d'assistants maternels.

Jean-Claude DENIE indique qu'un local commercial d'environ 80 m² est également disponible face au parking du cimetière, le propriétaire peut faire les travaux s'il y a des demandes. Monsieur DENIE doit donner les coordonnées du propriétaire du local aux services de la Ville de Guérande.

Denis LENORMAND indique que le Syndicat a fait l'acquisition de 20 ouvrages « Si la Madeleine m'était contée... » réalisés par l'association la Madeleine d'hier et d'aujourd'hui.

Monsieur le Président clôture la séance à 19 heures 35.

Caroline LEBEAU
Secrétaire de séance